

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2017

Le 28 septembre 2017, à 19 heures en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire, Patrick **JACQUES**, sur convocation remise le 22 septembre 2017.

Étaient présents : MM. CHARBONNIER Jean-Baptiste, CHARET Monique, CRETON Bernard, JACQUES Patrick, PLATEAU Thibaut, TOURNIER Gérard.

Étaient absentes excusées : BLANCHET Marie-Hélène (pouvoir à Bernard CRETON), DUBOIS Martine (pouvoir à Patrick JACQUES)

Était absent non excusé : GLEIZES Emmanuel,

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste CHARBONNIER

### **Adoption du compte-rendu de la séance du 30 juin 2017**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 30 juin 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 30 juin 2017.

### **SDESM : adhésion de la communes de Moret/Loing/Orvanne**

Monsieur le Maire indique que le comité syndical du SDESM, en date du 4 juillet dernier, a entériné la demande d'adhésion de la commune de Moret/Loing/Orvanne.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient aux communes, membres du syndicat, de se prononcer sur cette adhésion.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette adhésion.

Après en avoir débattu, les conseillers présents, à l'unanimité, **approuvent** l'adhésion de la commune de Moret/Loing/Orvanne au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

### **Décision modificative de crédits**

Monsieur le Maire rappelle que l'assainissement est devenu une compétence de la CCPM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il convient donc de procéder par le biais d'une décision modificative de crédits (DMC) à la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2016 sur le budget principal.

Il sera également intégré à cette DMC plusieurs modifications de crédits sur le chapitre 011 (charges à caractère général).

Cette décision modificative de crédits se présente comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

Articles	Libellés des articles	Montants	Observations
D-60632	Fournitures de petit équipement	1800 €	Eglise : 1087,20 € - Drapeau : 138,02 € - Onduleur mairie : 119,98 € - Exposition : 293,16 €
D-60633	Fournitures de voirie	500 €	Plaque monument historique : 275 €
D-622	Honoraires	1000 €	Classement domaine publique voie : 1170 €
D-6574	Subventions aux associations	- 550 €	Subvention Union sportive et culturelle du Bresmont non versée
D-022	Dépenses imprévues	- 2750 €	
	<b>DÉPENSES</b>	<b>0 €</b>	
R-7788	Rembt. Sur autres charges	26435 €	Titre CCPM
R-002	Résultats reportés	- 26435 €	Reprise déficit exploitation assainissement 2016
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	

**INVESTISSEMENT :**

Articles	Libellés des articles	Montants	Observations
D-1068	Reversement CCPM	33408 €	Mandat CCPM
D-21532	Travaux sur réseaux	2628 €	Erreur plan comptable
D-21534	Travaux sur réseaux	- 2628 €	Erreur plan comptable
	<b>DÉPENSES</b>	<b>33408 €</b>	
R-001	Excédent reporté	33408 €	Reprise excédent investissement assainissement 2016
	<b>RECETTES</b>	<b>33408</b>	

Après en avoir délibéré et avoir entendu les explications de monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative de crédits suivante :

**FONCTIONNEMENT :**

Articles	Libellés des articles	Montants
D-60632	Fournitures de petit équipement	1800 €
D-60633	Fournitures de voirie	500 €
D-622	Honoraires	1000 €
D-6574	Subventions aux associations	- 550 €
D-022	Dépenses imprévues	- 2750 €
	<b>DÉPENSES</b>	<b>0 €</b>
R-7788	Rembt. Sur autres charges	26435 €
R-002	Résultats reportés	- 26435 €
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>

**INVESTISSEMENT :**

Articles	Libellés des articles	Montants
D-1068	Reversement CCPM	33408 €
D-21532	Travaux sur réseaux	2628 €
D-21534	Travaux sur réseaux	- 2628 €
	<b>DÉPENSES</b>	<b>33408 €</b>
R-001	Excédent reporté	33408 €
	<b>RECETTES</b>	<b>33408 €</b>

**CCPM : Communication du rapport d'activité 2016**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, à laquelle la commune de MONTMACHOUX appartient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce rapport fait état des projets en cours et à venir de la CCPM, ainsi que des interventions de ses services sur le territoire.

Un bilan des réunions de l'année est établi. On notera par ailleurs que 36 consultations d'entreprises ont été lancées, dont la moitié concerne les marchés de travaux.

Des projets de mutualisation ont été validés, tels que le service des visites médicales dont a profité la commune en 2017.

S'agissant des finances de la CCPM, on notera que les taux d'imposition sont demeurés inchangés (taxe d'habitation : 2,16 % ; Foncier Bâti : 2 % ; Foncier Non Bâti : 4,28 %), et que la taxe OM (TEOM) a diminué de 18 % par rapport à l'année précédente, s'affichant à 12,45 %.

**Informations et questions diverses**

- Remerciements des restaurants du cœur pour la subvention 2017,
- Résultats du recensement → 246 habitants
- Invasion de pigeons à l'église (intervention d'une entreprise spécialisée à venir)
- Changement de prestataire informatique à venir.

La séance est levée à 19 h 30.  
Montmachoux, le 28 septembre 2017.

Le Maire,  
Patrick JACQUES





